

Extrait du DOSSIER DE PRESSE du 19 juillet 2021

Déploiement de France Relance dans les territoires Département de la Vienne

Volet Écologie

France Relance mobilise 20,5 millions d'euros pour la rénovation de 35 bâtiments de l'État, pour un meilleur confort des agents et des usagers :

- L'université de Poitiers ;
- Le CROUS de Poitiers pour améliorer le lieu de vie des étudiants ;
- Les casernes de gendarmerie de Poitiers, Châtelleraut, Valence en Poitou ;
- L'Institut national de recherche pour l'agriculture l'alimentation et l'environnement ;
- Le Commissariat de Poitiers ;
- Le rectorat de Poitiers ;
- La préfecture de la Vienne ;
- La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine.

France Relance a accompagné les habitants de la Vienne dans le verdissement de leur véhicule automobile avec un total de 2 010 primes à la conversion et bonus écologiques attribués depuis juillet 2020. De plus, le montant des primes à la conversion des véhicules légers versées depuis le 1er janvier 2021 à des bénéficiaires résidant dans la Vienne s'élève à 535 285 euros.

Depuis 2020, ce sont 2019 particuliers qui se sont saisis de **MaPrimeRenov'** pour réaliser des travaux et ainsi réduire l'empreinte carbone de leur logement pour 18,7 millions d'euros de travaux. ; 5,2 millions d'euros d'aides de l'État ont été mobilisés à ce titre.

Concernant la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales (DSIL - dotation de soutien à l'investissement local -, rénovation énergétique), France Relance a participé à un soutien financier de 4,2 millions d'euros, pour 13,6 millions d'euros de travaux. De plus, 7 projets ont été validés dans le cadre de la DSID (dotation de soutien à l'investissement local) pour un soutien total de 2,9 millions d'euros, pour un investissement de 5,6 millions d'euros

Au titre du fonds friches, le territoire de la Vienne s'est vu octroyer un soutien de 5 millions d'euros d'aide pour un montant total d'investissement de plus de 13 millions d'euros.

Volet Compétitivité

France Relance constitue un soutien fort à l'industrie de la Vienne. 12 entreprises ont bénéficié de soutien pour près de 7 millions d'euros pour réaliser des investissements.

- 6 entreprises au titre du fonds de soutien pour l'accélération des investissements sur les territoires ;
- 4 entreprises au titre des fonds de modernisation des secteurs aéronautiques et automobiles ;
- 2 entreprises au titre des projets « Résilience » visant à soutenir les secteurs industriels stratégiques.

France Relance renforce la compétitivité du territoire avec une baisse des impôts de production de 50,4 millions d'euros pour 4 138 entreprises du département.

France Relance accompagne les entreprises à l'export, pour renforcer le lien à l'international.

7 entreprises de la Vienne ont bénéficié des « chèques export » et du dispositif VIE, pour les encourager à continuer de prospecter à l'international.

Avec le chèque numérique FranceNum de 500 euros qui s'adresse désormais à l'ensemble des TPE, aux indépendants et aux associations de moins de 11 salariés exerçant une activité économique, ce sont 166 TPE de la Vienne qui bénéficient de cette aide à la numérisation. Au titre de l'inclusion numérique, 30 conseillers numériques vont être déployés dans la Vienne dans un premier temps par des structures publiques pour une enveloppe de 1,5 millions d'euros.

Dans le cadre de l'accompagnement numérique des entreprises (e-commerce, gestion de la Data, transformation numérique), ce sont 354 entreprises sensibilisées et 85 accompagnées.

Volet Cohésion

France Relance offre des perspectives aux Jeunes à travers le plan « 1 jeune, 1 solution ».

Près de 2 500 entreprises de la Vienne en ont bénéficié au profit de près de 4 200 jeunes dont :

- 1 319 primes à l'embauche financées par France Relance ;
- 2 722 d'aide à l'embauche en apprentissage aidées par France Relance.

France Relance c'est l'État aux côtés des communes de la Vienne dans leurs projets d'investissement local.

76 communes ont bénéficié de dotations de soutien à l'investissement local à hauteur de 26 millions d'euros, ainsi que d'une compensation des pertes de recette des collectivités à hauteur de 9,5 millions d'euros.

L'accord départemental de relance a été signé entre la préfète et le président du conseil départemental le 28 avril 2021. Il prévoit sur 2 ans un soutien financier de l'État au profit du conseil départemental de 6,2 millions d'euros (DSID de droit commun et part complémentaire de la DSID affectée à la rénovation énergétique des bâtiments du département).

La liste des projets et plus d'informations, chaque mois, sur

<https://www.vienne.gouv.fr/Actualites/Deploiementde-France-Relance-dans-la-Vienne>

Signature de l'accord départemental de Relance le 28 avril 2021

La préfète Chantal CASTELNOT et le président du conseil départemental Alain PICHON ont signé l'accord départemental de relance le 28 avril 2021.

Ce sont au total 6,927 millions d'euros qui seront investis par l'État et le conseil départemental à court terme pour répondre à la crise et permettre au département de la Vienne de répondre aux défis de demain.

